

N°DEC-2023-201

## DÉCISION DU MAIRE

### LOCATION D'UNE PATINOIRE SYNTHÉTIQUE ET DE TROIS CHALET EN BOIS DANS LE CADRE DU MARCHÉ DE NOËL 2023

Le Maire de BONNEUIL-SUR-MARNE,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la commande publique ;

VU l'arrêté ministériel du 30 mars 2021, portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de fournitures courantes et de services ;

VU la délibération n°2021-01-04 du Conseil Municipal du 24 janvier 2021 modifiée, accordant pour la durée du mandat, délégation au Maire et autorisant l'application des dispositions des articles L.2122-17 à L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°DCM-2023-44 du Conseil Municipal du 5 avril 2023 modifiée, portant budget 2023 ;

VU le projet de contrat avec SYNERGLACE – 5 rue de la Forêt 68990 HEIMBRUNN ;

## D É C I D E

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est décidé la location d'une patinoire synthétique et de de trois chalets en bois, dans le cadre des festivités du Marché de Noël 2023, pour la période courant du 15 au 23 décembre 2023 inclus.

**Article 2** : Il est retenu pour ce faire l'entreprise SYNERGLACE, pour un montant total de prestations arrêté à la somme de 36.847,20 €.

Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à signer le contrat susvisé, à passer pour ce faire, ainsi que toutes les pièces pouvant s'y rapporter.

**Article 3** : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits du budget de l'exercice en cours.

**Article 4** : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Fait à BONNEUIL-SUR-MARNE, le 11 octobre 2023.



Le Maire

Pour le Maire empêché  
L'Adjoint au Maire

Denis ÖZTORUN

Certifiée exécutoire par le Maire,  
Compte tenu de sa transmission en Préfecture le 12 OCT. 2023  
Et de sa publication le 12 OCT. 2023

*Pour le Maire et par délégation :*  
La Directrice Générale des Services  
Nathalie BOURGEOIS

---

---